

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :
- Régine SCAER JANNEZ à Marie-Pierre RIVIERE

Date de convocation : 6 février 2018
Anita JOULAIN est nommée secrétaire de séance

**MOTION EN
FAVEUR DU
MAINTIEN
DU CENTRE
DES FINANCES
PUBLIQUES DE
ROSPORDEN**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire précise que cette motion est proposée par l'ensemble du conseil municipal de la commune de TREGUNC.

L'existence de la trésorerie de Rosporden est aujourd'hui menacée par la mise en œuvre d'un plan de « rationalisation » de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Par un courrier daté du 10 juillet 2017, la Directrice Départementale des Finances Publiques annonçait au Maire de Rosporden le transfert de l'activité « recouvrement fiscal » (paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la taxe foncière) pour les contribuables des communes du ressort de la Trésorerie (Rosporden-Kervénel, Tourc'h, Saint-Yvi, Elliant, Melgven) vers le service des impôts des particuliers de Quimper Est au 1^{er} janvier 2018 ainsi que le transfert de la tenue des comptes des EHPAD du secteur hospitalier (Ty An Dud Coz à Rosporden, Au Chêne à Scaër) vers la Paierie départementale de Brest.

Actuellement, en plus du recouvrement fiscal, le centre des finances publiques de Rosporden assure la tenue des comptes des communes de Rosporden-Kernével, Elliant, Saint-Yvi, Tourc'h, Melgven, Scaër, ainsi que de plusieurs établissements publics locaux (Syndicats intercommunaux, EHPAD, CCAS, etc...)

A la demande du Maire de ROSPORDEN, la Directrice a accepté de différer le transfert de l'activité recouvrement au 1^{er} janvier 2019 mais a évoqué la possibilité de fermer la Trésorerie de Rosporden à terme, au profit de celle de Concarneau.

Elle souhaite que ne subsiste qu'un seul centre des finances publiques par intercommunalité, arguant notamment des transferts de compétences des communes vers les EPCI.

Les situations socio-économiques, culturelles ou des motifs tenant à l'âge, font que de nombreuses personnes demeurent en proie à des difficultés à effectuer des démarches administratives. Actuellement, la trésorerie de Rosporden dispense des conseils appréciés par les contribuables qui y trouvent des réponses et des solutions à leurs problèmes. La disparition d'un service de proximité sera préjudiciable à tous les usagers.

De plus, interlocuteur privilégié du secteur public local, le centre des finances publiques apporte au quotidien l'information, l'expertise financière et comptable indispensables.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) rappelle que Rosporden-Kernével, ville moyenne de près de 8 000 habitants, exerce une polarité d'équilibre pour la partie rurale du territoire – notamment grâce à ses services publics – au bénéfice d'un bassin de vie de plus de 18 000 habitants (données INSEE).

Les politiques publiques ont vocation à préserver et renforcer ces équilibres pour l'ensemble des habitants d'un bassin de vie qui bénéficient d'un ensemble complet de services à une dizaine de kilomètres de leurs domiciles. Le centre des finances publiques participe à cet équilibre territorial.

Pour ces motifs, le conseil municipal, par 28 voix, demande le maintien du centre des finances publiques de Rosporden.

Monsieur NIMIS s'abstient.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 14 février 2018
LE MAIRE
Olivier BELLEC

